

3 septembre 2010

10.160
ad 10.033

Postulat de la commission santé

Formation professionnelle

Le personnel de santé à tous les niveaux (personnel hôtelier et de soins dans les homes, assistants et assistantes en soins et santé communautaire, infirmiers, infirmières) tend à devenir insuffisant en nombre pour répondre à la demande, notamment dans la prise en charge des personnes âgées. Ce déficit est appelé à s'aggraver durant les prochaines années.

Le Conseil d'Etat est prié d'étudier la faisabilité d'un soutien financier aux établissements médico-sociaux (EMS) qui assurent la formation professionnelle de base de leur personnel de santé, aussi bien pour les EMS reconnus d'utilité publique que ceux qui ne le sont pas dans le cadre d'un contrat de prestations spécifique de formation.